DEPUIS 2017,

5 ANS DE +



POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Majorité
PRÉSIDENTIELLE



5 ANS À VOTRE SERVICE

POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

→ Amélioration de l'accès à la **procédure du droit au compte** depuis l'étranger pour les fermetures arbitraires de comptes bancaires en France de non-résidents.

→ Lancement de la plateforme **France-Visas**.

Depuis 2019, suppression du numéro surtaxé d'accès à la **Direction des Impôts des Non-Résidents**.

→ Centralisation du **certificat d'existence,** par le groupement d'intérêt public Union Retraite qui renvoie l'information vers les différentes caisses de retraites.

→ Expérimentation du **registre d'état-civil dématérialisé.**

Depuis 2019, mise en place de la **signature électronique** pour les **actes notariés.**

Mise en place progressive de la plateforme **France Consulaire, pour centraliser et répondre plus rapidement à vos questions.**

POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

PLFSS 2019

Exonération de la CSG-CRDS sur les revenus du capital pour les non-résidents qui relèvent du régime obligatoire de sécurité sociale d'un autre État membre de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse.

→ **Relèvement du plafond du quotient familial** pour l'attribution des **bourses scolaires** de l'AEFE.

En 2018 le plafond était à 21 000 euros, **en 2019** il était à 23 000 euros.

→ Meilleur accompagnement des **victimes françaises de violences conjugales** à l'étranger.

→ **Extension des compétences** des conseillers des Français de l'étranger.

→ Mise en place du **vote par internet** pour les élections consulaires et les élections législatives pour les Français de l'étranger.

AVRIL 2020

Fin de la double cotisation Cotam/CFE à taux plein, via un ajustement tarifaire de l'offre CFE selon que le retraité expatrié est redevable ou non de la cotisation d'assurance maladie.

PLF 2020

Baisse de l'impôt sur le revenu pour 21 000 contribuables non-résidents qui verront leur impôt baisser de 242€ en moyenne dans le cadre de la baisse d'impôts de 5 milliards d'euros prévus dans le budget 2020 **conformément aux engagements pris par le Président de la République le 25 avril 2019 à l'issue du Grand Débat National.**

PLF 2021

Maintien de la retenue à la source partiellement libératoire sur les salaires, pensions et rentes viagères de source française et **adoption du prélèvement à la source** pour tous les autres types de revenus.

POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

→ **Mise en place du répertoire de gestion des carrières unique (RGCU).** Un outil inter-régimes ayant vocation à rassembler l'ensemble des données relatives à la carrière de chaque assuré social, dans le but de faciliter le calcul de sa pension de retraite ou encore l'envoi dématérialisé d'un certificat unique d'existence pour les retraités vivant à l'étranger.

→ **Modernisation de la Caisse des Français de l'Étranger.** Elle autorise la création d'une offre tarifaire **plus lisible et plus adaptée aux nouvelles situations des expatriés** et à la **concurrence assurantielle** et assure ainsi la **continuité de la protection sociale des Français en mobilité.**

→ **Suppression du délai maximum de 10 ans après le départ de France pour adhérer à la CFE.**



→ **Élargissement à tous les régimes de retraite du périmètre de la CPAM de Tours.** La CPAM de Tours est en charge des retraités du régime général qui résident hors de France.

COVID-19

Suppression du délai de carence de 3 mois afin de bénéficier des **droits à l'Assurance maladie** pour les Francais de l'étranger qui sont rentrés en urgence en France.

« Je nourris pour vous, Français de l'Étranger, une grande ambition.

La France est et restera à vos côtés comme elle l'est depuis le début. »

Emmanuel Macron,
Avril 2021

POUR FAIRE FACE À LA CRISE



→ **Rapatriement de plus de 370 000 Français résidents et non-résidents à l'étranger**, parfois dans des conditions particulièrement difficiles en raison des fermetures des frontières dans de nombreux pays.

→ Mise en place d'un **grand plan de secours** pour mieux accompagner les Français à l'étranger :

La santé

Inauguration d' une plateforme de télé-médecine

La plateforme a permis aux Français établis dans les pays où le système de santé est moins développé ou non-accessible, d'avoir **accès à une téléconsultation médicale.**

Pour les cas les plus graves, un avion de **rapatriement sanitaire** vers la France a été mis à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. **20 millions d'euros** ont été engagés pour cette réponse médicale urgente.

L'aide financière

Une réponse sociale avec une aide financière inédite

Chaque année, la France met à disposition des postes diplomatiques une enveloppe d'environ 14 millions d'euros pour **venir en aide aux Français qui se trouvent en grande précarité à l'étranger**.

L'urgence sanitaire a conduit le Gouvernement à ajouter **50 millions d'euros** à cette enveloppe d'aides sociales.

La distribution des aides a été assurée par les postes diplomatiques qui ont eu la charge d'identifier **les familles et personnes les plus en danger**.

La République en Marche ! a souhaité que les élus locaux - les conseillers des Français de l'étranger - soient associés à l'instruction des dossiers, comme ils le sont habituellement pour les aides sociales.

Les écoles

Revalorisation des bourses scolaires et des subventions aux établissements par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

Pour les familles françaises, le budget des bourses scolaires, qui est d'environ de 100 millions d'euros par an, a été **abondé de 50 millions d'euros supplémentaires**. Les **procédures ont été assouplies et raccourcies** pour satisfaire le plus grand nombre. Des **commissions de bourses supplémentaires** ont été mises en place et les revenus de l'année en cours ont été pris en compte (jusqu'au mois de mars 2020 et non plus les revenus N-2, comme c'était le cas auparavant).

Le soutien aux écoles, quel que soit leur statut, a été de **100 millions d'euros** accordés par le biais de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et répartis pour moitié en subvention, pour moitié en avance de trésorerie.

→ **Vos élus *La République en Marche !*** se sont mobilisés, avec l'appui transpartisan de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, pour s'assurer que les avances de trésorerie ne reviendront pas *"en boomerang"* dans 1 an sous forme d'augmentation de frais de scolarité dans certaines écoles.



POUR DÉVELOPPER ET SOUTENIR LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

FÉVRIER 2019

Évaluation du modèle de l'Enseignement du Français à l'Étranger, à travers le rapport de la mission de Mme Samantha Cazebonne qui traite de l'objectif du doublement du nombre d'élèves dans le réseau, ainsi que de la mise en place de nouvelles stratégies partenariales avec le secteur éducatif privé.

→ **Reconnaissance de l'éducation inclusive** comme faisant partie des missions officielles de l'enseignement français à l'étranger et des critères d'homologation des établissements membres du réseau.

→ **Multiplication par 4 du budget dédié au programme FLAM** pour permettre à tous les enfants français d'avoir accès à une formation langue française.

OCTOBRE 2019

Annonce d'un plan de développement du réseau des Écoles Françaises à l'Étranger (EFE). L'objectif est le doublement du nombre d'élèves dans les écoles d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030.

→ Depuis 2020, l'État garantit le développement du réseau via le **Ministère du budget** et non plus via l'ANEFE, l'État assurera pleinement son rôle d'assureur de risques dans l'accompagnement du développement du réseau scolaire.

COVID-19

Mise en place d'un **plan de soutien de 150 millions d'euros** pour aider l'ensemble des familles en difficulté ainsi que tous les établissements homologués, quel que soit leur statut.

JANVIER 2021

Nouvelle formation statutaire spécifique EFE pour les enseignants en formation initiale.

POUR PRÉSERVER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

PLF 2019

→ **Déduction des pensions alimentaires sur les revenus de source française** versées à un ex-conjoint, un ascendant ou un descendant qui réside en France, pour le calcul du taux moyen d'imposition.

→ **Extension du délai de tolérance** d'un an après le départ de France **du régime d'exonération de la plus-value lors de la vente de sa résidence principale en France** pour les non-résidents.

→ **Allongement de 5 à 10 ans du délai de l'exonération d'impôt sur les plus-values immobilières** en cas de première vente par un non-résident d'un bien immobilier en France.

→ **Maintien** pendant toute la durée de l'investissement **de l'avantage Pinel** lié à un investissement réalisé avant le départ de France.



POUR RENFORCER LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE À TRAVERS LE MONDE

Culture et francophonie

En mai 2021, France Médias Monde et son homologue allemand, la Deutsche Welle, en collaboration avec d'autres médias européen ont lancé un nouveau média numérique à destination des 18-34 ans : **ENTR**, disponible en 6 langues. Co-financé par la Commission européenne à hauteur de 1,3M€, le projet a pour objectif de contribuer à l'émergence d'une "conscience européenne" chez les jeunes.

Commerce extérieur & diplomatie économique

En 2020, le **plan France Relance** instaure des mesures de soutien au commerce extérieur tels que les chèques relance export et les chèques relance volontariat international à l'étranger (VIE) qui permettent aux entreprises françaises de maintenir leur prospection et leur implantation à l'international.

La création, à l'été 2020, d'un **ministère spécifiquement chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité** marque la volonté politique de faire du commerce extérieur français un atout pour l'économie.

Entreprendre à l'étranger

→ **2020 (Projet de Loi Finance rectificatif 3)**

Mise en place d'une garantie de 160M d'euros de l'État français destinée à faciliter l'accès aux prêts pour surmonter les pertes liées au contexte sanitaire.

Cette garantie de 160M d'euros s'inscrit dans le cadre du volet "Choose Africa Resilience", qui renforce d'1 milliard d'euros l'initiative "Choose Africa" de l'AFD/Proparco. Elle se destine aux TPE/PME affectées par la crise, sur le modèle du prêt garanti par l'Etat (PGE) français.

5 ANS DE + POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Majorité
PRÉSIDENTIELLE